DEL 31052022-38

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHIER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 38 Procurations: 6 Votants: 44 Absents: 8

Date de convocation: 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents: K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et

O BOISSIN

Objet: MEDIATHEQUE JEAN FERRAT. Rapport d'activités 2021.

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être présenter au conseil communautaire pour avis le rapport d'activités relatif à cet équipement de service public au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Médiathèque « Jean FERRAT » est une structure intercommunale de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas depuis le 01/01/2015.

Après avoir entendu la présentation synthétique du rapport par Mme SAUSSAC, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale et Médiathèque,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver le rapport d'activité 2021 de la Médiathèque Jean FERRAT;
- Préciser qu'il sera transmis en Préfecture et aux communes de la Communauté de Communes afin qu'il puisse être présenté à leurs conseils municipaux respectifs et qu'il sera tenu à disposition du public au siège de la CCBA.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022 Le Président, Max TOURVIELLE

3